



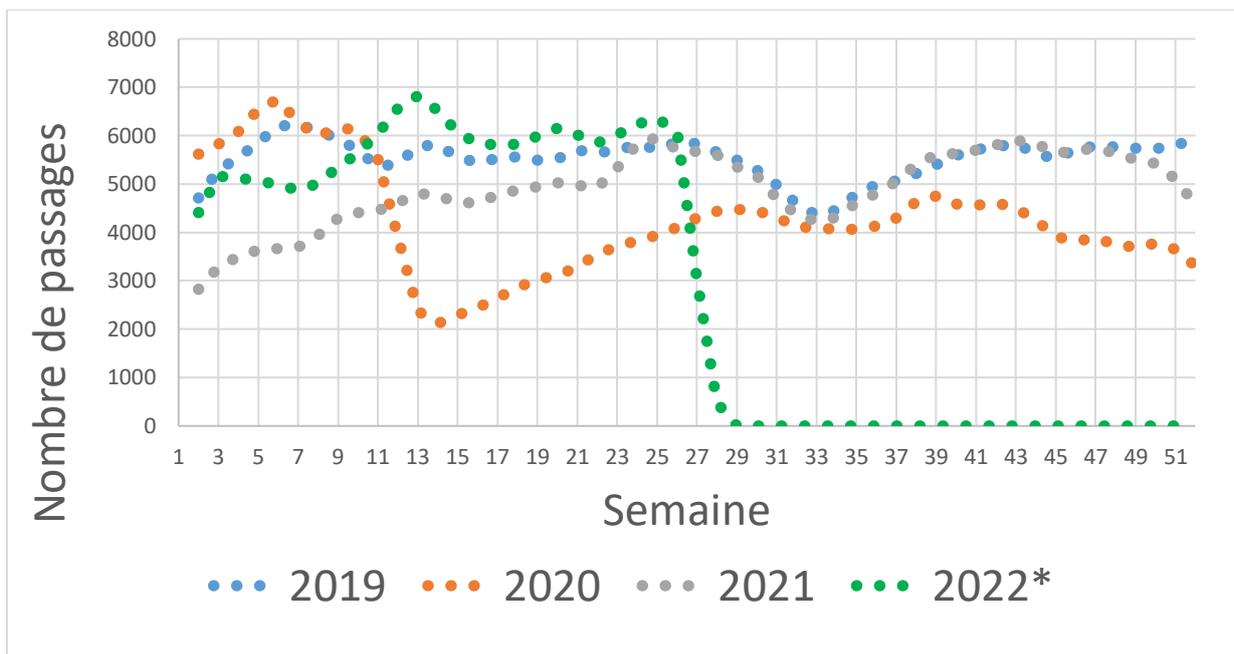
Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 7119 du 3 novembre 2022 de Monsieur le Député Gusty Graas et de Monsieur le Député Gilles Baum.

- Combien de patients sont traités chaque semaine dans les quatre services d'urgence du pays ? Quelle a été l'évolution de ces chiffres au cours des dix dernières années ?

Le nombre de patients traités chaque semaine varie au cours des saisons.

En moyenne, sur les 4 dernières années, le nombre de passages par semaine par centre hospitalier est le suivant :

	2019	2020	2021	2022*
CHdN	952.88	801.34	884.55	817.29
CHEM	1367.09	1046.57	1123.65	1312.65
CHL	794.07	687.78	777.76	823.8
HRS	937.86	682.80	774.46	872.22



Source des données : service des urgences des centres hospitaliers

* (du 01/01 au 30/06/2022)

N.B. Le graphique ci-dessus reprend tous les passages aux urgences (y compris Kannerklinik) alors que le tableau ne fait la moyenne des passages que dans les 4 grands services d'urgence adulte.



- Madame la Ministre, est-elle consciente de ce problème ?
Dispose-t-elle d'informations sur le nombre de traitements non payés effectués dans les services d'urgence du pays ?
Dans la négative, Madame la Ministre ne juge-t-elle pas utile de faire examiner cette situation ?

Le ministère de la Santé ne dispose pas d'informations y relatives.

Toutefois, les dispositions de la couverture universelle de santé permettront d'assurer une prise en charge appropriée du financement des activités par le ministère de la Santé.

- Madame la Ministre, est-il vrai que les urgentistes ne seront pas indemnisés pour les gardes sur place ou par astreinte ?
Dans l'affirmative, pour quelles raisons ?

Les urgentistes font partie du périmètre des gardes et astreintes qui seront indemnisées par l'Etat et ce rétroactivement à partir du 1^{er} juin 2022 dans le cadre du projet-pilote retenu entre le ministère de la Santé et la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois.

- Madame la Ministre, va-t-elle reconsidérer cette décision ?
Dans la négative, pour quelles raisons ?

Cf. réponse ci-dessus.

Luxembourg, le 5 décembre 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert